

RECU DES SALAIRES

Une étude de l'INSEE indique que le niveau des rémunérations des salarié-es a diminué pour la deuxième année consécutive en France. Le salaire net moyen a baissé de 0,3 % en 2013 et le salaire net médian, de 0,1 %. Les salaires avaient déjà baissé pour la première fois depuis 10 ans en 2012 ! Si cette déflation salariale nous conduit tout droit vers la déflation tout cours, elle a



un effet « heureux » (pour les partisans des politiques d'austérité). En effet, cet appauvrissement généralisé fait mathématiquement baisser le nombre de gens en dessous du seuil de pauvreté. Cela permet à certains d'affirmer que les politiques économiques menées sont « justes »... Pour la CGT, ce nivellement par le bas est juste insupportable.

FUSILLÉS POUR AVOIR RESISTÉ

Les samedi 24 et dimanche 25 octobre prochains se dérouleront les cérémonies du 74ème anniversaire des exécutions de Châteaubriant.

À l'heure où le capitalisme et les politiques d'austérité plongent des milliers de familles dans la pauvreté et la précarité, en France comme partout en Europe, créant ainsi un terreau fertile pour les thèses nauséabondes de l'extrême-droite, il paraît primordial de revenir sur les sombres pages de notre Histoire qui ont vu naître et prospérer la bête immonde. La cérémonie du dimanche se tiendra en présence du Secrétaire Général de la CGT, Philippe Martinez.

CHAUFFAGE OR NOT CHAUFFAGE

Les premiers frimas n'entraînent pas automatiquement la remise en route du chauffage. Sur Cambronne, cela faisait plusieurs jours que beaucoup avait dû rajouter des pulls et ce n'était pas suffisant. Il aura fallu insister pour que l'administration bouscule son calendrier prévisionnel et lance les opérations d'allumage du système. Nous savons que les budgets de fonctionnement sont gelés

mais là, ce sont surtout les agents qui se gèlent ! Et les emplois aussi sont gelés dans le département, ainsi 34,9 postes B ne seront pas pourvus au 01/03/2016. Cela va finir par mettre le feu dans les services !

ADOPTION DE LA LOI DÉONTOLOGIE

C'est fait et certains articles viennent compléter le statut général affirmant notamment que « le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ». Il est « tenu à l'obligation de neutralité ». Il exerce aussi ses fonctions "dans le respect du principe de laïcité ».

Le texte adopté traite aussi des conflits d'intérêts. Ainsi, il précise que le fonctionnaire « veille à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver ». C'est-à-dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions ». Cela va-t-il s'appliquer à M. Macron, haut fonctionnaire sorti de l'ENA et qui n'a servi dans l'administration que 4 ans comme Inspecteur Général des Finances, sans respecter les 10 ans de service public requis, avant d'aller faire fortune dans une banque privée ? Ou que dire de la nomination de Villeroy de Galhau à la tête de la Banque de France alors qu'il a exercé des hautes responsabilités pendant près d'une décennie dans une grande banque privée ?

Plus positif, le projet qui doit maintenant être examiné au Sénat entend aussi protéger les lanceurs d'alerte. Mais le texte grave aussi dans le marbre des entorses au statut telles que la possibilité pour les administrations d'État de recruter directement en CDI pour des postes où il n'existe pas de corps de fonctionnaires. Jusqu'à présent, la loi Sauvadet de 2012 l'autorisait à titre expérimental. Par ailleurs, un amendement a été adopté suite à l'échec des négociations sur le protocole PPCR. Le texte « vise à faciliter la signature d'accords majoritaires ». Il prévoit, pour le décompte des voix, de ne prendre en compte que « les suffrages exprimés en faveur des organisations habilitées à négocier ». C'est donc une nouvelle entorse à la loi sur la représentativité de 2008 !

ERRATUM

La rédaction s'est un peu emmêlée les pinceaux dans le numéro précédent en annonçant le chiffre de 25 collectivités transférées de la Trésorerie d'Aigrefeuille vers la Trésorerie de Machecoul. Ce ne sont bien que trois collectivités qui glissent d'Aigrefeuille (Geneston, Le Bignon et Montbert) vers Machecoul (mais une vingtaine de budgets), par contre l'emploi qui aurait du suivre est bel et bien gelé.

